

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni au foyer municipal de Londinières le 14 Décembre 2020, à 20h00 sous la présidence de Mme Armelle BILOQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Angélique LEBOURG, Catherine LEGRAND, Nathalie WATTELIER, Stéphanie DEBEAUVAIS, Marie Claude DEPOIX, Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Jacques LECOURT, François HURARD, Sébastien ANGER, Michel COURTOIS, Patrice LEFORT.

Absents excusés : M. Henri HUSSON, Mme Sandra EVRARD

Pouvoirs : M. Henri HUSSON à Mme Catherine LEGRAND

Mme Marie Claude DEPOIX est nommée secrétaire

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2020 qui sera approuvé à l'unanimité dès le rajout de la demande de Monsieur Michel COURTOIS omise lors du compte rendu, concernant la demande de création de place de parking rue Gaston Découvert.

PRESENTATION PROJET EOLIEN

Mme Nolwenn FERREUX de la société EDPR France Holding est intervenue pendant le conseil municipal afin de présenter sa société ainsi que le projet éolien : des sceaux, (projet en cours de développement sur les communes de Londinières et Wanchy-Capval pour un parc de 8 éoliennes, 3 locaux techniques dans le but de réussir la transition énergétique et valoriser l'enjeu du développement durable).

POINT SUR DIVERSES RÉUNIONS

COM-COM ;

Madame Le Maire présente la Maison France Service qui est un projet pour la communauté de communes permettant de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. (Donner une information de premier niveau (accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions) ; mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs) ; aider aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) ; résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'utilisateur).

Ce projet nécessitera deux postes (un pris en charge la MSA, et l'autre par la communauté de communes. Les personnes recrutées seront formées par l'état.

La Maison France service sera installée au sein de la Mairie de Londinières une fois les travaux terminés.

Le service sera itinérant et les accueils pourront se faire dans différentes communes de la communauté.

Madame DEBEAUVAIS demande à quelle date sera mise en place la Maison France Service. Madame Le Maire répond que c'est à l'étude, nous devons dans un premier temps mettre en place le recrutement.

Madame Le Maire informe que la commission de la zone d'activité s'est réunie pour parler du devenir du bâtiment Sérapid.

CONSEILS ECOLES ;

Madame Le Maire donne la parole à Madame DEPOIX qui nous présente le compte rendu de l'école maternelle les jeunes pousses (prévision effectif, règlement intérieur etc.) et les doléances qui ont été données lors du conseil (Achat d'une imprimante couleurs, travaux peinture, changement d'Horaires etc.)

CCAS ;

Madame Le Maire donne la parole à Madame Martel qui présente le compte rendu du CCAS (cartes cadeau, boîtes de chocolat pour les personnes plus de 70 ans, places de cinéma pour les écoliers, qui vont être prochainement distribuées)

Madame Martel souligne le fait que la commune a souhaité soutenir dans sa démarche, les commerçants locaux ainsi que les équipements de notre canton.

VISITE DE M. LE SOUS PREFET ;

Madame Le Maire, informe de la visite de M. le sous préfet M. GUEYDAN du 08 Décembre 2020. Le sujet le plus important évoqué étant l'urbanisme, la majorité des Maires de la Communauté de Communes se questionne sur le fait que la plupart de leurs Certificats d'Urbanisme sont refusés.

Madame Le Maire informe que la loi en vigueur s'est durcie, notamment pour les communes dotées d'un simple RNU.

La seule solution pour pallier ces refus serait de mettre en place un PLUI. (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le second point évoqué était la défense incendie. La commune de Londinières doit y travailler sur du long terme et mettre en place un schéma de défense incendie (poches, poteaux...)

RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le Maire expose L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

De ce fait, Madame Le Maire présente le règlement intérieur préalablement préparé et demande si l'ensemble du conseil adopte ce Règlement

Le conseil l'approuve à l'unanimité.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNALE

Madame Le Maire expose le PSC qui est en cours d'élaboration dans notre commune et informe la possibilité de s'inscrire à un exercice mis en place par la préfecture le Jeudi 28 Janvier 2021 matin.

Madame Le Maire propose aux membres du conseil qui le peuvent et qui le souhaitent de participer à cette réunion.

Madame Martel, demande à ce que nous sollicitons « les voisins vigilants » pour participer à cet exercice.

Madame Le Maire demande si des conseillers sont contre l'inscription à l'exercice départementale de mobilisation des plans communaux de sauvegarde mis en place par la préfecture.

L'ensemble des conseillers approuve l'exercice.

Une invitation sera envoyée aux membres du conseil et aux « voisins vigilants ».

TRAVAUX

Madame Le Maire présente les différents travaux en cours sur la commune ;

Madame Le Maire annonce un emménagement à partir du 15 janvier dans les nouveaux locaux de la mairie. (le déménagement commencera le samedi, nous invitons les membres qui le peuvent à nous prêter main forte)

Monsieur Dumouchel prend la parole au sujet de la gendarmerie et annonce que les agents communaux ont réalisés eux-mêmes les travaux (remplacement de la porte, travaux peinture, luminaire, radiateur, parquet) pour un montant d'environ 6 210€ HT de matériaux.

Monsieur Dumouchel informe que les illuminations de Noel qui trônent sur la place, ont été réalisées également par les agents communaux, seuls les achats de matière première pour les cônes et les guirlandes électriques ont été réalisés.

SDE76 Eclairage Public : Madame Le Maire et Monsieur DUMOUCHEL informe que les travaux d'éclairage public Rue des Granges sont terminés et donne un rendu très satisfaisant.

Monsieur Dumouchel en profite pour parler des dysfonctionnements d'éclairage dans les rues ; Route de Croixdalle, Route de Boissay et Rue Henri Cahingt, qui sont en cours de réparation par l'entreprise COURTOIS.

Monsieur DUMOUCHEL lance le sujet sur le lotissement des Pommiers, Madame Le Maire, prend le relai en expliquant la loi Elan sur les zones argileuses, cette loi aura un impact dans notre commune et notamment au lotissement des Pommiers car nous sommes en zone modérée, il faudra donc envisager davantage de travaux de fondation pour les futurs constructeurs / propriétaires des parcelles.

Nous attendons un retour concernant le questionnement d'une étude supplémentaire.

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux l'autorisation de lancer l'étude si une nouvelle étude est obligatoire.

Le conseil valide à l'unanimité

Monsieur LEFORT pose la question évoquée lors de son absence au dernier conseil concernant le talus route de Bures qui n'est pas entretenu

Madame Le Maire répond que le talus en question doit être entretenu par la DDE.

ANTENNE SFR

Madame Le Maire présente le projet d'une antenne SFR (BOUYGUES/SFR) et la parcelle envisagée pour une future installation.

Monsieur Lefort questionne si une enquête de voisinage sera effectuée.

Madame Le Maire affirme qu'une étude sera faite par SFR.

Madame Debeauvais questionne si nous ne pouvons pas mettre l'antenne à coté de celle d'orange (salle des sports).

Madame Le Maire répond qu'un rendez-vous est programmé avec SFR, le mardi 15 décembre fin de matinée et que nous les informerons des suite à donner.

Madame Le Maire souligne le fait que la commune de Londinières négociera auprès de SFR afin d'apporter des fonds supplémentaires à la commune. Le bail est valable 12 ans.

M. HURARD demande le montant que rapporte celle d'ORANGE, Madame Le Maire annonce un montant de 3000€ par an.

Madame Le Maire questionne les membres du conseil municipal si quelqu'un s'oppose à ce projet.

M. HURARD répond que tout dépend la hauteur de l'antenne et du lieu choisi.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame Le Maire, annonce le report du recensement en 2022, suite aux conditions qui ne sont pas réunies pour réussir une collecte de qualité en janvier 2021. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

Madame Le Maire annonce également que nous n'avons pas encore lancé le recrutement des agents recenseurs.

DELIBERATIONS DIVERSES

REGISSEUR PHOTOCOPIE

Madame Le Maire, annonce que suite au départ de Mme Magali LAFOREST au 27/08/2020, nous devons nommer un nouveau régisseur de la régie de recettes photocopie, et que nous proposons que cette tâche soit remise à la secrétaire, soit Mme Marine PEGARD en tant que titulaire et M Julien BRETON sera suppléant.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

GROUPAMA émet un chèque de 596.94 € TTC représentant le montant de remboursement de cotisations.

Madame Le Maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque.

Le conseil autorise l'encaissement du chèque.

MOBILIER BUREAUX

Madame Le Maire donne la parole à Madame Martel qui explique qu'afin d'équiper l'intérieur des bureaux en mobilier, les prix de différentes entreprises ont été comparés et qu'un devis a été retenu, celui de l'entreprise DUCLERCQ, d'un montant de 7 487,28 € HT soit 8 984,77 € TTC.

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer le devis et payer la future facture.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat de ce mobilier.

RPQS ASSAINISSEMENT

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport a été préalablement envoyé par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et donc brièvement est donc présenter lors du Conseil.

Madame le Maire demande si les membres du conseil ont des questions ou remarques sur ce rapport.

Madame le Maire demande l'adoption de ce rapport.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur HURARD prend la parole et demande que les particuliers qui ne sont pas en conforme sur l'assainissement, soit facturés du prix de la redevance doublée.

Madame Le Maire informe que dans un premier temps un courrier leur sera envoyé pour mise en conformité.

Madame Le Maire demande si l'ensemble des conseillers sont favorable à la prise d'une délibération pour facturer la redevance doublée aux particuliers qui n'ont pas fait leur gestion des eaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RPQS EAU

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau potable

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport a été préalablement envoyé par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et donc brièvement est donc présenter lors du Conseil.

Madame le Maire demande si les membres du conseil ont des questions ou remarques sur ce rapport.

Madame le Maire demande l'adoption de ce rapport.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CECL - CLUB CANIN

Madame Le Maire annonce que la tonte du terrain du Club Canin est refacturée chaque année pour moitié (reste pris en charge par la commune). L'entreprise présente une facture totale de 22 065,29€ TTC dont 1 886,88€ TTC pour le terrain du Club.

Le Conseil donne son accord pour la facturation de moitié à savoir 943,44€ TTC.

HYGIENISATION DES BOUES

Madame Le Maire présente le dossier hygiénisation des boues par déshydratation et compostage

Le Devis de l'entreprise CARU VIDANGE d'un montant de 14 779€ HT et le devis de l'entreprise Bray Composte d'un montant de 1092€ HT

Une partie est subventionnée par l'agence de l'eau (à 80%)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande d'une subvention auprès de l'agence de l'eau et autorise Madame Le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

CLOCHER DE L'EGLISE

Madame le Maire présente le devis actualisé de l'entreprise GODEFROY pour la restauration de la couverture du clocher de l'église pour un montant total de 45 282,00€ TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande d'une subvention auprès du DEPARTEMENT et de la PREFECTURE (DETR et DSIL) et autorise Madame Le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

ORGUE DE L'EGLISE

Madame Le Maire donne la parole à Adrien COURTOIS pour exposer le sujet et présente le devis de l'entreprise HEDELIN et Cie pour la restauration de l'orgue Roethinger de l'église.

Ce devis est composé de 3 variantes ; variante 1 : Travaux de restauration nécessaires, Variante 2 : Restauration complète, Variante 3 : Restauration complète, améliorations et agrandissement.

Le Conseil Municipal valide le prix de la variante 2, soit 18 997.20 € TTC et donne son accord à l'unanimité pour la demande d'une subvention auprès du DEPARTEMENT et autorise Madame Le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier

Madame Le Maire annonce qu'un devis supplémentaire sera demandé à M. PETITDEMANGE facteur d'orgues pour comparaison.

Adrien COURTOIS expose le souhait de faire découvrir l'orgue à la population et non pas qu'à la communauté chrétienne et expose le souhait d'organiser des concerts et ainsi faire contribuer les habitants qui le souhaitent à la restauration de l'orgue et éventuellement d'instaurer un parrainage des tuyaux.

SDE76 RUE DES CANADIENS

Monsieur Jean Marie Dumouchel annonce que nous avons le projet en cours Rue des Canadiens ; dont le montant prévisionnel s'élève à **224 177,52€ TTC** et pour lequel la commune devra participer à hauteur de 74 140,59€ TTC concernant les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des lignes téléphoniques.

Madame Le Maire demande l'adoption du projet ci-dessus, l'inscription des dépenses d'investissement au budget communal de l'année 2020, l'autorisation de demander au SDE76 de programmer les travaux ainsi que l'autorisation de signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention.

Le conseil autorise ces demandes à l'unanimité.

Monsieur Lecourt prend la parole pour les budgets de la commune

SDE 76 RUE DE GRAINVILLE

Monsieur LECOURT annonce les différents montants de subventions de génie civil pour la rue de Grainville d'un montant total de 34 832.51€ et demande au conseil municipal que l'on fixe la durée d'amortissement à 1 an.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

BELLEVUE 2

Les opérations du lotissement et de vente de terrains étant désormais achevées sur ce lotissement, Monsieur Lecourt propose de clore le budget annexe et de procéder à la reprise des résultats avec une date d'effet au 31.12.20

Monsieur Lecourt annonce que ce budget présente un excédent de fonctionnement de 126 088.49€ (somme qui sera reversée au budget principal de la commune)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

SPANC

Monsieur LECOURT rappelle le dossier du SPANC (les habitations non desservies par un réseau public de collecte des eaux usées doivent être équipées d'une installation autonome dite « d'assainissement non collectif » pour traiter leurs eaux usées domestiques. Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) assure une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur sur les différentes installations d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations.)

Monsieur Lecourt informe que nous avons eu un trop perçu de la part de l'agence de l'eau d'un montant de 1120.00€ et demande l'autorisation de rembourser de cette somme.

Monsieur Lecourt annonce que ce budget présente un solde excédentaire de 3 457. 84€ (somme qui sera reversée au budget principal de la commune)

Les opérations concernant le SPANC étant désormais achevées, Monsieur LECOURT propose de clore le budget annexe et de procéder à la reprise des résultats avec une date d'effet au 31.12.20

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

JARDINS DES POMMIERS

Monsieur Lecourt annonce qu'une décision modificative doit être prise pour rééquilibrer ce budget en déficit actuellement en l'attente de la vente des terrains.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

Mise en place de PAYFiP LA NOUVELLE OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE DE LA DGFIP

Monsieur Lecourt, expose, que la plupart des collectivités locales vont être tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne : dès le 1er juillet 2019 pour les collectivités encaissant annuellement plus de 1 M€ de produits locaux : au 1er juillet 2020 si les produits locaux dépassent 50.000 € ; au 1er janvier 2022 pour des produits locaux de plus de 5.000 €.

La direction générale des Finances publiques (DGFIP) propose donc la solution PayFiP, qui laisse à chaque usager le choix entre : un paiement par carte bancaire, ou un système de prélèvement unique. L'utilisateur dispose ainsi d'une offre souple lui permettant de payer à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais.

L'adhésion au service PAYFip se fait au moyen d'un formulaire et d'une convention, une fois l'adhésion complétée, un numéro PAYFip est attribué à la collectivité ou à la régie, numéro qui doit être porté sur les avis de sommes à payer adressées aux usagers afin de leur permettre ensuite de payer en ligne.

Madame Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal à adhérer au service PAYFip, ainsi que l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

Modification de l'affectation du résultat 2019 – Budget Commune

Monsieur Lecourt propose de modifier l'affectation du résultat 2019 pour le budget « commune » comme suit :

Section de fonctionnement	résultat au 31.12.18	171 891.41 €
Section de fonctionnement	résultat au 31.12.19	281 791.91 €

Il est proposé au conseil municipal, conformément à l'article l2311-5 du code général des collectivités territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement réalisé (R002)	453 683.32 €
---	--------------

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la modification de résultat 2019 pour le budget « commune » telle que définie ci-dessus.

Assainissement Collectif

Monsieur Lecourt annonce qu'il manque de 260€ par rapport au budget primitif pour assurer le remboursement de deux échéances d'emprunt auprès de l'agence de l'eau (3900,20 € x2 = 7800,40 €)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

Bureau Veritas

Madame Le Maire expose que le SPS retenu lors de la réunion de la commission d'appel d'offre du 11 juin 2018 pour la mise en accessibilité et réorganisation interne de la mairie ainsi que la rénovation des façades de la mairie est BUREAU VERITAS.

Madame Le Maire présente les deux devis :

1 980.00 € HT soit 2 376.00€ TTC pour la mise en accessibilité et réorganisation interne de la mairie,
1 130.00 € HT soit 1 356.00€ TTC pour la rénovation des façades de la mairie.

Madame Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour régler les deux montants ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

INFORMATION

Madame Le Maire, informe des arrêtés qui vont être pris pour les stationnements interdits Rue de Verdun et rue de Courmont pour raison de sécurité et visibilité. Des automobilistes se garent et gênent la vue ainsi que rue des Granges.

Madame Le Maire, informe le souhait de Julien Breton concernant un projet de « Tri déchets Cantine » par la mise en place d'un « poulailler » à l'école primaire.

En effet, une poule permet de réduire les déchets organiques d'environ 150 kg par an.

C'est dire l'intérêt de s'équiper chez soi de ces jolies composteuses.

Cet enjeu est sociétal et environnemental.

Madame le Maire informe les membres du conseil du souhait évoqué lors de l'entretien professionnel de Madame LEROY Brigitte d'augmenter la durée hebdomadaire de son travail et précise que cet agent est actuellement à 25 heures. Madame le Maire précise également que cette demande d'augmentation horaire est justifiée par la charge de travail du poste de Madame LEROY.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'augmentation de 3H supplémentaires à son contrat (soit de 25 /35ème à 28 /35ème)

PROJET PLATEFORME DE PRODUCTEURS LOCAUX

Madame le Maire informe que des personnes souhaiteraient installer une SCIC de producteurs locaux avec un soutien de la collectivité, projet qui pourrait se réaliser en 2021, une « And consulting » viendra nous exposer le projet. Un superbe projet dans un milieu rural avec de nombreux producteurs locaux avec une chartre bien définie (bien-être animal et protection de l'environnement)

Monsieur HURARD intervient pour dire qu'il n'est pas favorable pour une aide financière de la commune mais ne voit aucun inconvénient à apporter d'autres formes d'aides.
Madame le Maire annonce qu'il n'y aura pas de différence entre les commerçants Londinièrais.

Pour finir la séance ; M. Dumouchel intervient au sujet des travaux du mur du cimetière par MATEBAT vont débuter en janvier.

Madame le Maire informe que nous attendons le résultat pour le projet petites villes de demain.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

La séance est levée à 23h05
Ainsi délibéré et signé après lecture les jours, mois et an susdits.